



Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
 N° TVA : FR35 328069463

EST OUVRAGES

54700 Atton

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/09/2025	F01250900292	410583	F01250900292	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	D-74902TIM2535BM					
NJB302A320	C30/37 XF1 S2 Dm20 CEM2 320	0.75	M3	123.00	92.25	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	0.75	UN	1.50	1.13	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	0.75	UN	2.50	1.88	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/11/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	95.26 €
Total TVA :	19.06 €
Total TTC :	114.32 €
RESTE A PAYER :	114.32 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250900292	F01250900292	30/09/2025	410583	EST OUVRAGES

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : D-74902TIM25 D-74902TIM2535BM						
24/09/2025	001122393	410583	NJB302A320	C30/37 XF1 S2 Dm20 CEM2 320	0.5	M3
24/09/2025	001122395	410583	NJB302A320	C30/37 XF1 S2 Dm20 CEM2 320	0.25	M3